



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 062-256200742-20230404-DELIB20230301B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 29 MARS 2023

Convocation adressée aux
délégués le :

23 mars 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 29
- Votants : 45

Délibération mise en ligne

le :

4 avril 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 23 mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, Mme Véronique DERANSY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD.

Etaient excusés : M. Kevin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Patrice FRERE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Jean-Marie DOUVRY à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Madame Leslie DZIURLA, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Monique ZARABSKI à Monsieur Patrick PIQUET BACQUET, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement pour l'ensemble des budgets, il est proposé, après affectation obligatoire, d'affecter l'excédent disponible à l'excédent reporté de fonctionnement du budget primitif 2023 ; l'excédent disponible du budget annexe Bâtiments sera reversé au budget principal.

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement pour l'ensemble des budgets, il est proposé, après affectation obligatoire, d'affecter l'excédent disponible à l'excédent reporté de fonctionnement du budget primitif 2023 ; l'excédent disponible du budget annexe Bâtiments sera reversé au budget principal.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2022, ce jour,

1B –

**AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
2022**

Considérant que tout est régulier,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif présente :

Budget principal :

Un excédent de fonctionnement de 1 684 240.09 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
 - Déficit résiduel à reporter : Néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 1 189 008.67 euros.
- Solde disponible affecté comme suit :
 - * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
 - * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 495 231.42 euros

Budget annexe Bâtiments :

Un excédent de fonctionnement de 755 094.31 € ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
 - Déficit résiduel à reporter : Néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 1 951.23 euros
- Solde disponible affecté comme suit :
 - * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
 - * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 753 143.08 euros.
(Reversé au budget principal via le compte 65822 : 753 143.08 €).

Budget annexe Terrains :

Un excédent de fonctionnement de 1.38 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
 - Déficit résiduel à reporter : Néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant
- Solde disponible affecté comme suit :
 - * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
 - * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 1.38 euros.

Budget annexe Tic :

Un excédent de fonctionnement de 94 217.10 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
 - Déficit résiduel à reporter : Néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Néant
- Solde disponible affecté comme suit :
 - * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
 - * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 94 217.10 euros.

Budget annexe Assainissement :

Un excédent de fonctionnement de 727 295.70 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant
Déficit résiduel à reporter : néant
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : néant.
Solde disponible affecté comme suit :
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 727 295.70 euros.

Budget annexe Eau potable :

Un excédent de fonctionnement de 607 706.81 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant
Déficit résiduel à reporter : néant
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : néant
Solde disponible affecté comme suit :
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 607 706.81 euros

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,


Le Président
PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES


André KUCHCINSKI